

Séance extraordinaire du 15 octobre 2012

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quinzième jour d'octobre deux mille douze (15 octobre 2012) à 21 h 20, au 1230 rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt et une heures vingt minutes (21 h 20) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Réaffectation de poste – Employé # 02-0020
 3. Prêt uniformes et habits de combat - Formation
 4. Avis de motion – Règlement d'emprunt – TECQ – Contribution du Québec
 5. Travaux de remplacement de conduites sur la rue Principale – Directive de changement n° 1
 6. Autorisation – Achat de vêtements – Préventionnistes du service incendie
- Période de questions
7. Clôture de la séance

2012-10-369

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 15 octobre 2012

2. Réaffectation de poste – Employé # 02-0020

CONSIDÉRANT qu'une problématique a été soulevée au service de l'hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a été rencontré et a été relevé de ses fonctions à ce service jusqu'à une décision du conseil;

CONSIDÉRANT que l'employé a reconnu les faits reprochés;

2012-10-370

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès maintient la décision de relever de ses fonctions à l'hygiène l'employé # 02-0020 et que son statut passe d'employé ouvrier spécialisé classe 1 à journalier classe 2 et ce, avec les conséquences financières prévues à la convention collective. Cette décision est effective à compter du 16 octobre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Prêt uniformes et habits de combat - Formation

CONSIDÉRANT la demande de quatre (4) officiers de notre brigade qui désirent terminer leur DEP en Intervention en sécurité incendie, soit : MM. Daniel Isabelle, Éric Boucher, Martin Milot et Denis Grenier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette formation, ils demandent la possibilité d'utiliser les uniformes et leur habit de combat (bunker);

2012-10-371

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise MM. Daniel Isabel, Éric Boucher, Martin Milot et Denis Grenier à utiliser les uniformes d'officiers et les habits de combat du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès lors de la formation pour l'obtention de leur diplôme d'études professionnelles (DEP) en Intervention en sécurité incendie et ce, jusqu'au mois de juin 2013. MM. Daniel Isabel, Éric Boucher, Martin Milot et Denis Grenier sont respectivement responsables de l'équipement prêté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Avis de motion – Règlement d'emprunt – TECQ – Contribution du Québec

CONSIDÉRANT que la contribution du Québec pour les municipalités de 2 000 habitants et plus est versée sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1093.1 une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard desquelles le versement d'une subvention est assuré par le gouvernement peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE :

2012-10-372

Jocelyn Isabelle donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu un règlement

Séance extraordinaire du 15 octobre 2012

d'emprunt afin de couvrir la contribution du Québec qui doit être versée dans le cadre de la TECQ et ce, sur une période de 20 ans.

5. Travaux de remplacement de conduites sur la rue Principale – Directive de changement n° 1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de remplacement des conduites de la rue Principale puisque qu'il y a une problématique quant à la distance entre la conduite d'aqueduc et celle d'égout dans le segment RS17 et RS18A ;

2012-10-373

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaétan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la directive de changement numéro 1 qui consiste à remonter la conduite d'eau potable et l'isoler selon l'offre de prix soumis par l'entrepreneur au montant de 7 500 \$, avant taxes, plus 10 % d'administration et profit. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Achat de vêtements – Service incendie

2012-10-374

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'achat de six paires de couvre-chaussures à être utilisées lors des visites dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 21 h 49
Fin : 21 h 49 (aucune question)

7. Clôture de la séance

2012-10-375

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 21 h 49.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière